

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2011-01-12

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, tenue à 8 h 15 le 12 janvier 2011 à la salle du conseil au 3115, chemin Capelton, North Hatley

SONT PRÉSENTS la conseillère et les conseillers suivants : Messieurs Claude B. Meilleur, Vincent Fontaine et Guy Larkin,

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Pierre A. Levac,

EST AUSSI PRÉSENTE Madame Liane Breton, directrice générale.

SONT ABSENTS Madame Sylvie Cassar, Messieurs D'Arcy Ryan et Martin Primeau,

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions des visiteurs
4. Soumission par billets règlement n° 2004-03, n° 2007-23, n° 2009-11, n° 2007-02
5. Clôture de la séance

11-01-12.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 8 h 20 et déclare la séance ouverte.

11-01-12.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel qu'il est présenté en laissant le point « Divers » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-01-12.03

PÉRIODE DE QUESTIONS DES VISITEURS

11-01-12.04

SOUSSION PAR BILLETS POUR LES RÉGLEMENTS N° 2004-03, N° 2007-23, N° 2009-11, N° 2007-02

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité souhaite emprunter par billet un montant total de 1 270 900 \$:

2004-03	347 393 \$	Boisé du chêne Rouge I
2007-02	30 062 \$	Rue Bergeron
2007-23	668 445 \$	Jackson Heights
2009-11	225 000 \$	Boisé Chêne rouge phase III

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunts en vertu desquels ces billets émis :

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU' un emprunt par billet au montant de 1 270 900 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 2004-03, 2007-02, 2007-23 et n° 2009-11 soit réalisé;

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

QUE les billets soient signés par le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 18 janvier 2011;

QUE les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement;

QUE la municipalité du Canton-de-Hatley accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt de 1 270 900 \$ par billets en vertu des règlements n° 2004-03, 2007-02, 2007-23 et n° 2009-11 au prix de quatre-vingt-dix-huit mille virgule quatre cent soixante-trois (98,463) échéant en série 5 ans comme suit :

53 100 \$	1,75 %	18 janvier 2012
54 500 \$	2,25 %	18 janvier 2013
56 700 \$	2,60 %	18 janvier 2014
58 400 \$	3,00 %	18 janvier 2015
1 048 200 \$	3,25 %	18 janvier 2016

ET RÉSOLU QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012 53 100 \$
2013 54 500 \$
2014 56 700 \$
2015 58 400 \$
2016 60 100 \$ (à payer en 2016)
2016 988 100 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt c'est-à-dire pour un terme de 5 ans à compter du 18 janvier 2011 en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements n° 2004-03, 2007-02, 2007-23 et n° 2009-11 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11-01-12.05

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Guy Larkin propose la clôture de la séance à 8 h 29.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Pierre A. Levac, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre A. Levac
Maire

Liane Breton
Directrice générale